

CURE DE DÉSINTOXICATION

Par Profil supprimé Postée le 27/11/2014 16:01

bonjour, je voulais savoir s'il y avait un moyen d'obliger quelqu'un à faire une cure? Ma mère (60 ans) est alcoolique, et nie sa dépendance à l'alcool. On a beau lui parler rien ne change... elle a déjà fait un AVC en aout 2013 et je crains que cela ne se reproduise à cause de son problème d'alcool. Je voulais savoir quelles étaient les possibilités en sachant qu'elle refuse la cure.

Mise en ligne le 27/11/2014

Bonjour,

Faire face à un proche qui est alcoolique, qui le nie, est une situation qui génère beaucoup de mal-être pour l'entourage et qui peut prendre du temps avant qu'elle ne se débloque. Une prise en charge hospitalière peut éventuellement aider une personne ayant un problème d'alcool, mais il semble difficile de penser que cela puisse être une solution en soi. En effet, l'alcoolisme fait écho à des difficultés en amont, à une souffrance profonde que la personne tente d'apaiser, de supporter, d'étouffer, à travers les effets de l'alcool. Bien que dans la situation de votre mère l'alcool l'expose à un problème médical, le principal soucis reste sans doute bien le mal-être qui l'amène à boire, et y faire face ne peut donc se faire qu'avec son consentement, avec du temps.

Ce n'est donc pas tant de l'alcool dont il faut tenter de parler, ou parler avant toute chose, d'autant plus si elle nie, mais bien de son état psychologique, de vos inquiétudes sur le fait qu'elle va mal, et ainsi de voir avec elle quelle réponse peut être trouvée pour qu'elle aille mieux. Nous avons conscience qu'il peut être difficile d'avoir ce type de dialogue, et il peut donc être aidant de votre côté de trouver un interlocuteur régulier avec qui parler de la situation afin d'être soutenue et conseillée sur la conduite à tenir.

Il existe des centres de soins en addictologie où divers types de professionnels, dont des psychologues et des travailleurs sociaux, peuvent vous proposer un accompagnement sous forme d'entretiens individuels et gratuits. Vous trouverez ci-dessous l'adresse de plusieurs de ces lieux à Marseille. Dans l'éventualité où ces orientations ne vous convenaient pas, ou si vous désirez avoir un échange ponctuel plus approfondi, sachez que vous pouvez nous contacter à nouveau. Nous sommes joignables par Chat (dans la colonne de droite de la page d'accueil de notre site internet), ou au 0980.980.930, tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et non surtaxé).

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA LE SÉMAPHORE

6 rue de Provence
13004 MARSEILLE

Tél : 04 91 91 50 52

Site web : www.addiction-mediterranee.fr/

Accueil du public : lundi de 9h à 13h et de 14h à 19h, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 19h. (horaires modifiés en juillet et août lundi et jeudi jusqu'à 18h et vendredi jusqu'à 17h)

COVID -19 : Contact de juillet 2022 Port du masque obligatoire et désinfection des mains.

Substitution : délivrance de méthadone tous les matins sauf le jeudi.

Voir la fiche détaillée

CSAPA DANIELLE CASANOVA

357, boulevard National
13003 MARSEILLE

Tél : 04 95 04 35 25

Site web : www.groupe-sos.org

Secrétariat : tous les matins de 9h15 à 12h, et les après midi suivants : lundi de 14h à 16h45, de mardi de 14h à 17h45, et jeudi de 17h à 18h45

Accueil du public : tous les matins de 9h15 à 12h, et les après midi suivants : lundi de 14h à 16h45, de mardi de 14h à 17h45, et

jeudi de 17h à 18h45

Substitution : Délivrance de Méthadone tous les matins de 9h15 à 12h, et les après midi suivants : lundi de 14h à 16h45, de mardi de 14h à 17h45, et jeudi de 17h à 18h45

COVID -19 : Contact de Mars 2022: Port du masque obligatoire et désinfection des mains, Accueils collectifs restreints à 4 ou 5 personnes maximum. L'antenne nord est suspendue actuellement. Possibilité de vaccination COVID tous les mardis.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA ADDICTIONS FRANCE

24A, rue Fort Notre-Dame
13007 MARSEILLE

Tél : 04 91 84 75 12

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 18h

COVID -19 : Port du masque obligatoire et désinfection des mains, Accueil sur rendez vous uniquement et possibilités de consultations en présentiel ou distanciel

Permanence téléphonique : Lundi de 9h à 18h, mardi de 8h30 à 11h30, mercredi de 9h à 17h, possibilité de laisser un message sur le répondeur

[Voir la fiche détaillée](#)

CENTRE DES ADDICTIONS

270, boulevard Sainte-Marguerite
13009 MARSEILLE

Tél : 04 91 74 61 89

Accueil du public : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h15, le mercredi de 13h à 16h15

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : lundi et jeudi pour les entretiens de premier accueil.

Substitution : Unité Méthadone : le lundi, mardi, jeudi, mercredi après midi et vendredi matin

COVID -19 : Accueil et suivi dans le respect des gestes barrières, le CSAPA ne propose plus d'ateliers en groupe depuis la crise sanitaire.

[Voir la fiche détaillée](#)